



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Séance du 28/08/2024**

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

**Date de convocation : 22/08/2024**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

**Quorum atteint**

Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Pascale GRIPON

Absents représentés (4) :

- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Marc OLIVIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne-Marie DELOBEL : pouvoir à Marie Line GIBERT

Absents (7) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Sylvie VALETTE
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Marie-Line GIBERT

### **DELIBERATION D2024-66 – MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux a fait l'objet d'une mise en concurrence afin de répondre aux besoins de la Commune.

Il s'agit d'un marché alloti traité à prix global et forfaitaire avec prestations supplémentaires éventuelles (PSE) à bons de commande dans la limite d'un montant maximum annuel fixé en valeur (20 000 euros HT) tous lots confondus.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de 2 tranches optionnelles. La tranche ferme correspond aux besoins actuels d'entretien. La 1<sup>ère</sup> tranche optionnelle interviendra lorsque les travaux du nouveau groupe scolaire seront terminés. La 2<sup>ème</sup> tranche interviendra lorsque les travaux de la halle des sports seront terminés.

Le marché est passé pour une période d'un an renouvelable 3 fois soit une durée totale de 4 ans.

La consultation a donné lieu à une publication le 3 mai 2024 sur le profil acheteur de la Commune avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises (DCE) ainsi que dans le Midi-Libre (journal d'annonces légales) et du BOAMP (publication le 05/05/2024) et le JOUE (publication le 07/05/2024).

Ce marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions du code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2124-2, 1° et R.2161-2 à R.2161-5.

La date limite de réception des offres était fixée au 14 juin 2024. L'ouverture des plis a été effectuée le 14 juin 2024 par le pouvoir adjudicateur.

L'analyse des offres a été réalisée avec l'appui de la société OZEGO, assistant à maîtrise d'ouvrage.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 10 juillet 2024.

Pour le lot n°1 (Entretien ménager des bâtiments communaux : entretien courant, fourniture des consommables y compris désodorisant dans les toilettes, nettoyage en profondeur une fois par an et une option de nettoyage et remise en état des locaux suite à un événementiel susceptible d'être organisé dans ces locaux), 4 entreprises ont déposé un pli dans les délais :

N°	CANDIDAT	
1	CIEL BLEU (34400 Lunel)	Envoyé en préfecture le 30/08/2024 Reçu en préfecture le 30/08/2024 Publié le 30/08/2024  ID : 034-213400880-20240828-D2024_66-DE
2	ATOUT NET 34 (34750 Villeneuve-les-Maguelone)	
3	2 CLEAN PRO (34980 Saint Gély du Fesc)	
4	VALNETTE (30000 Nîmes)	

Pour le lot n°2 (Nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux), 3 entreprises ont déposé un pli dans les délais :

N°	CANDIDAT
1	CIEL BLEU (34400 Lunel)
2	ATOUT NET 34 (34750 Villeneuve-les-Maguelone)
3	VALNETTE (30000 Nîmes)

Les critères pondérés étaient les suivants :

CRITERES		PONDERATION
1	Prix	40%
2	Valeur technique	60%
	<i>Descriptif des moyens matériels et humains (nombre de personnes, temps de travail, qualification) affecté à l'exécution du marché</i>	20%
	<i>Organisation des prestations et sur l'encadrement propre à l'entreprise qui sera mis en œuvre</i>	15%
	<i>Mesures internes à l'entreprise pour la réalisation d'un contrôle qualité des prestations exécutées par les agents</i>	10%
	<i>Provenance et qualité des produits qui seront utilisés.</i>	5%
	<i>Mesures en faveur de la protection de l'environnement que l'entreprise compte mettre en place dans l'exécution du marché (impact environnemental)</i>	5%
	<i>Références de la société sur ce type de prestation</i>	5%

La note finale du candidat est obtenue avec une pondération selon la formule suivante :

$$\text{Note finale (sur 100)} = [(\text{Note prix sur 100}) \times 0,40] + [(\text{Note valeur technique sur 100}) \times 0,60]$$

LOT 1	CIEL BLEU PROPLETE		ATOUT NETTOYAGE 34		2CLEANPRO		VALNETTE	
	Note sur 100	Note pondérée	Note sur 100	Note pondérée	Note sur 100	Note pondérée	Note sur 100	Note pondérée
Critère prix (40 pts)	63,63	25,45 pts	43,23	17,29 pts	100,00	40 pts	83,15	33,26 pts
Critère technique (60 pts)	83,35	50 pts	71,68	43 pts	90,00	54 pts	78,35	47 pts
Note finale pondérée sur 100		75,45		60,29		94		80,26
Classement	3		4		1		2	

LOT 2	CIEL BLEU PROPLETE		ATOUT NETTOYAGE 34		VALNETTE	
	Note sur 100	Note pondérée	Note sur 100	Note pondérée	Note sur 100	Note pondérée
Critère prix (40 pts)	100	40 pts	55,03	22,01 pts	54,80	21,92 pts
Critère technique (60 pts)	83,35	50 pts	71,68	43 pts	78,35	47 pts

Note finale pondérée sur 100		90	65,01	68,92
Classement	1		3	2

La Commission d'Appel d'Offres du 10 juillet 2024 a attribué le marché du lot n°1 à l'entreprise 2CLEANPRO pour un montant annuel HT de 88 428,38 €, soit pour la totalité du marché : 353 713,52 € HT et le lot n°2 à l'entreprise CIEL BLEU PROPLETE pour un montant annuel HT de 1 288,20 € HT soit pour la totalité du marché : 5 152,80 € HT.

S'y ajoutent les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) à bons de commande avec un montant maximum de 20 000 euros H.T par an tous lots confondus.

Le montant total du marché (lot n°1 et lot n°2) pour les 4 années s'élève à 438 866,32 € HT.


Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer les marchés correspondants ainsi que toute pièce utile et de procéder à leur exécution.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Envoyé en préfecture le 30/08/2024 Reçu en préfecture le 30/08/2024 Publié le 30/08/2024 ID : 034-213400880-20240828-D2024_66-DE	
---	---

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
 William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.